

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2020

Nombre

De conseillers  
en exercice : 11  
De présents : 11  
De votants : 11

L'an deux mil vingt, le 23 mai, à dix heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BERNEVILLE s'est réuni dans la salle des Fêtes, après convocation légale, sous la présidence de M. BELLENGIER Julien, Maire.

Etaient présents : Julien BELLENGIER, Maire, ALLEGRO Jean-François, BOUY Fabrice, DUBOIS Gaëlle, BUQUET Christian, DUBRULLE Perrine, KWASEBART Michel, LALY Olivier, PAYEN Odile, PIGACHE Romuald, SZYMANEK Sandra,

Absents excusés : //

2020/10

Secrétaire : SZYMANEK Sandra

**OBJET :**  
CCAS  
Fixation du nombre de  
membres du C.A. et  
désignation des  
membres du CM

Le Maire expose à l'assemblée qu'en application de l'article 7 du décret n°562 du 6 mai 1995 modifié par le décret n°2000-6 du 4 janvier 2000 relatif aux Centres Communaux et intercommunaux d'action sociale, le nombre des membres du conseil d'administration du centre d'action social est fixé par le conseil municipal. Il précise que le nombre ne peut pas être d'une part supérieur à 16 et d'autre part inférieur à 8, compte tenu que 4 représentants des associations familiales, de retraités et de personnes âgées, de personnes handicapées et de celles qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, doivent impérativement figurer, parmi les membres nommés, au sein du conseil d'administration.

Ce nombre doit être pair puisqu'une moitié des membres est désigné par le Conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

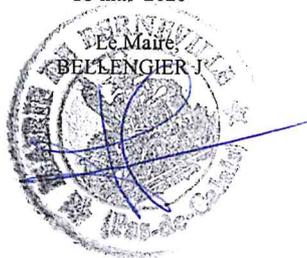
- décide de fixer à 5 le nombre des membres du conseil d'administration,
- procède en son sein à l'élection de ses membres,

**Sont ainsi désignés :**

- Mme PAYEN Odile
- M. KWASEBART Michel
- M. BUQUET Christian
- M. LALY Olivier
- Mme SZYMANEK Sandra

Le Maire certifie que le  
compte rendu de cette  
délibération a été affiché à  
la porte de la Mairie le  
2 juin 2020

et que la convocation du  
Conseil avait été faite le  
18 mai 2020



Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le maire, Julien BELLENGIER

